

SOMMAIRE

A - RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

B - RESEAU D'EAUX PLUVIALES

C - RESEAU D'EAU POTABLE

D – TRAITEMENT DES DECHETS

A - RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

L'assainissement public de la commune est réalisé en système séparatif. Il est propriété de la Communauté de l'Agglomération Troyenne et régi par le règlement du service de l'assainissement applicable aux onze communes adhérentes.

Il couvre la totalité des zones urbanisées de la commune, est équipé de 3 postes de relèvement et constitué principalement de tuyaux de diamètre 200 et 300 en amiante ciment, PVC et fonte.

Les eaux usées sont évacuées par le réseau intercommunal et traitées par la station d'épuration située à Barberey-St-Sulpice, au nord-ouest de l'agglomération troyenne.

La station d'épuration a été restructurée et agrandie en 1991 et 1992 pour atteindre une capacité de 300 000 équivalents-habitants. De nouveaux équipements sont à réaliser pour respecter les normes de rejet, notamment en ce qui concerne le traitement de l'azote, des graisses et du phosphore.

Le fonctionnement est le suivant :

- dégrillage grossier
- déssablage-déshuilage
- tamisage
- décantation primaire
- traitement biologique
- relèvement
- clarification puis rejet
- traitement des boues résiduelles (valorisation, traçabilité)
- aménagements complémentaires (désodorisation, utilisation du méthane produit en énergie de chauffage).

La C.A.T. a engagé en juin 2004 la réalisation du zonage d'assainissement sur l'ensemble des communes de l'agglomération en vue de définir les zones d'assainissement collectif et non collectif. Ce document devrait être réalisé prochainement.

B - RESEAU D'EAUX PLUVIALES

Conformément au règlement général d'assainissement, seules les eaux pluviales issues du domaine public sont recueillies en collecteur et évacuées dans le milieu naturel.

Les eaux de ruissellement issues du domaine privé (toitures et cours) sont évacuées sur les parcelles, sauf exceptions autorisées par la C.A.T.

C - RESEAU D'EAU POTABLE

1) Présentation générale du service

La distribution publique d'eau potable s'étend sur l'ensemble du territoire de la commune.

Le service des eaux est géré directement par la commune selon le principe de la «régie directe» avec l'assistance technique du Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube (SDDEA) auquel elle adhère.

2) Les installations

L'alimentation en eau potable s'effectue à partir de trois points de prélèvements qui permettront de réaliser des achats d'eau en gros à partir de deux collectivités voisines :

- d'une part auprès de la ville de Sainte-Savine à partir d'un compteur situé rue Paul Doumer (DN 100),
- d'autre part auprès de la ville de Troyes à partir de deux compteurs situés rue La Fontaine et rue Paul Cézanne (DN 100).

Un réservoir sur tour de 300 m³ situé rue Pasteur et alimenté depuis une bache au sol de 250 m³ grâce à une pompe de 30 m³/h permet de garantir en cas de gros tirages une pression suffisante sur le secteur desservi par le réseau en provenance de Sainte-Savine.

Il n'existe pas d'unité de désinfection de l'eau sur le territoire de la commune car l'eau distribuée est traitée en amont des dispositifs de comptage.

Le réseau est constitué principalement de conduite fonte pour l'origine et PVC allant du diamètre 50 à 250 mm.

La défense incendie est assurée par la présence de 48 poteaux d'incendie normalisés en 2005, dont 36 sont conformes et 12 présentent un débit insuffisant (inférieur à 60m³/h sous 1 bar).

Trois secteurs apparaissent trop éloignées des points d'eau existants : les habitations situées au lieu-dit Au-dessus de Cliquat (ce problème sera prochainement résolu grâce à l'urbanisation et à l'équipement de ce secteur dans le cadre de la Z.A.C. « Le Parc de la Vienne ») et la Ferme de Nagot. Néanmoins, la Ferme de Nagot est située en bordure du cours d'eau de la Vienne et est entourée de « douves », qui peuvent constituer des points d'eau à proximité en cas d'incendie.

Le tableau ci-après détermine les volumes respectifs des achats d'eau en provenance des trois compteurs pour l'année 2003 par semestre.

LIEU	Rue Cézannes	Queue de la Poêle	Rue P. Doumer	TOTAL
TOTAL 1 ^{er} semestre	15783	28947	42797	87527
TOTAL 2 ^{ème} semestre	17643	32020	43242	92905
TOTAL Général	33426	60967	86039	180432

Le tableau suivant rappelle les volumes totaux achetés depuis 2000 et ceux vendus aux 1135 abonnés.

ANNEE	Total acheté	Total vendu aux abandonnés
2000	215381	141057
2001	177721	138435
2002	215038	135185
2003	180432	139100

En règle générale, si le réseau de distribution ne présente pas de problèmes importants, un effort a été consenti en 2002 et 2003 sur un programme de renouvellement du parc de compteurs le plus ancien pour optimiser la vente d'eau aux abonnés.

Ce travail concernant près de 200 compteurs a permis également de mettre en conformité les ensembles de comptage ne possédant pas de clapet anti-retour.

D – TRAITEMENT DES DECHETS

La **collecte** des ordures ménagères est assurée deux fois par semaine. La collecte des déchets végétaux et des emballages ménagers valorisables est assurée une fois par semaine ; les objets encombrants sont ramassés une fois par trimestre.

Le **traitement** des déchets est géré par la C.A.T., qui exerce cette compétence depuis le 1^{er} janvier 2000. Cette compétence est depuis 2002 exercée sur l'ensemble de l'agglomération. Celle-ci est adhérente au Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de l'Aube (SDEDA), qui est compétent depuis le 1^{er} janvier 2004 pour gérer l'élimination de l'ensemble des ordures ménagères du

département, hors collecte sélective. Au 1^{er} janvier 2005, ce syndicat devrait gérer la partie **transfert** dans le traitement des déchets, c'est-à-dire le transport entre un centre de stockage et un centre d'enfouissement.

Actuellement, les déchets ménagers, une fois collectés, passent par le centre de transit de Torvilliers, puis sont transportés au centre de traitement. Le mode de traitement des ordures ménagères est l'enfouissement en Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU), situé à Montreuil-sur-Barse. Ce centre peut encore fonctionner pendant une période de 10 à 15 ans.

Un système de **tri sélectif** est également mis en place sur la commune. Les emballages ménagers issus de la collecte sélective sont triés puis envoyés dans les filières de recyclage. En 2002, ces déchets propres et secs (DPS) représentent un ratio de 28 kg/an/hab, pour la commune. Ce chiffre est légèrement supérieur à la moyenne sur la C.A.T. Au regard du total des ordures ménagères produites par les Ribocortins (277 kg/an/hab), la marge de progression reste néanmoins importante.

Six points d'apport volontaire (conteneurs verre et papier/carton) sont répartis sur le territoire de La Rivière-de-Corps. La collecte, le transport, le tri et le conditionnement sont gérés par la C.A.T. Les déchets sont ensuite acheminés au centre de tri de Torvilliers puis vers les filières de récupération.

Le volume de déchets produit par une personne atteint en moyenne presque 500 kg. Dans l'agglomération, la production atteint 469 kg/an/hab. A La Rivière-de-Corps, le chiffre est de 475 kg/an/hab.